

DÉLIBÉRATION N°2020-21_146
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

7- Validation des points des CFVU du 27 mai et 1^{er} juillet 2021

Point 7.4 – Référentiel Parcoursup 2021-2022

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	--

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération n°2020-21_130 de la CFVU du 1^{er} juillet 2021 relative au référentiel Parcoursup 2021-2022.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le référentiel Parcoursup 2021-2022 annexé.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 7.4 « délibération n°2020-21_130 Référentiel Parcoursup 2021-2022 »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



DELIBERATION N°2020-21_130
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

15. Référentiel Parcoursup 2021-2022

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 12 Membres représentés : 8 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le référentiel Parcoursup 2021-2022.



Besançon, le 2 juillet 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 14 : Référentiel loi ORE Parcoursup 2021-2022

Référentiel pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants dans la mise en œuvre de la réforme loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants /Parcoursup)

Les crédits de la loi ORE sont fléchés. L'attribution par mission et par composante sera gérée par la Vice-présidente Formation dans le cadre validé par les conseils de l'Université de Franche-Comté.

Ces missions sont en supplément du service.

⇒ Enseignant référent dispositif OUI SI

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de **20 à 25 étudiants de première année de licence en parcours adapté** (OUI SI).

Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mettre en œuvre des tests de positionnement, entretiens individuels, suivi régulier des étudiants, suivre et mettre à jour des contrats de réussite pédagogique (incluant régime spécial des études) ; s'impliquer dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participer à la production de modules d'accompagnement et de renforcement, aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.

Actions d'information des lycéens, examen des candidatures.

⇒ Enseignant référent de 1^{ère} année de licence

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de **100 étudiants de première année de licence** à qui on a attribué un OUI.

Prescrire des dispositifs adaptés (remédiation, méthodologie ...) aux étudiants identifiés, suivre et mettre à jour des contrats de réussite pédagogique (incluant le régime spécial des études). Rencontrer les étudiants à leur demande.

Mission d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mettre en œuvre des tests de positionnement, entretiens, suivre les étudiants ; s'impliquer dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participer aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.

Actions d'information des lycéens, examen des candidatures.

⇒ Enseignant référent de PASS

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de **200 étudiants de PASS**

Mission d'accompagnement pédagogique vers la réussite, aide à la réorientation. Rencontrer les étudiants à leur demande. Suivre et mettre à jour les contrats de réussite pédagogique (incluant régime spécial des études)

⇒ Référent composante dispositifs adaptés

de 20 à 40 HETD

Coordonner les actions des différentes mentions de licence dans la composante. Encadrer la mise en œuvre des dispositifs 2020-21. Travailler sur la conception de nouveaux dispositifs. Coordonner les modalités d'évaluation des dispositifs. Fournir un bilan des actions. Examiner les dossiers Parcoursup. Participer aux actions d'information et de communication auprès des lycéens.

La mission suivante fait l'objet d'une PRP

⇒ Référent Parcoursup UFC

60 HETD

Coordination et suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des parcours adaptés et accompagnement individualisés Parcoursup à l'UFC

Formation et accompagnement des équipes pédagogiques. Lien avec le SAIO lors de la phase opérationnelle.